DOCUMENT: 830-189/008

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Disussion Paper - Provincial Trade Representation Abroad

Federal

Vancouver, British Columbia

May 28, 1985

DISCUSSION PAPER

PROVINCIAL TRADE REPRESENTATION ABROAD

Background

Several provinces have indicated interest in assigning trade development officers to Canadian posts abroad, in response to my invitation at our last meeting to make their wishes known. Various proposals have been put forward and have been examined for their appropriateness in terms of expressed provincial needs, the ability of our services to respond, and the acceptability of such arrangements to host governments. Specifically, each proposal has also been reviewed in light of functional criteria, such as whether given posts have space available, the suitability of certain posts to pursue provincial programs, and the type of services which can be shared at given posts. All these factors vary to some degree, from one post to another.

Current Situation

Efforts have been made to prepare a program of action which will be submitted for Cabinet approval shortly. The measures proposed would involve discussion with interested provinces as to modalities of accommodation within our posts abroad and on terms of reference, as well as negotiation with host governments on specific arrangements.

These measures are not put forward, however, as a long-term solution to problems faced by provinces in increasing trade representation abroad. It is the view of the Government that new resources must be committed to its global trade promotion work plan and that the welcome addition of supplementary manpower resources to address specific requirements of provincial governments should not delay the assignment of new federal resources for this purpose. For this reason, I am recommending that all programs, which may be set up in this way, be subject to an evaluation review by both sides after a period of three years.

Our preparatory work in this regard has been based on the following guidelines:

1. consistent with the broad objectives of the government, namely ecoomic renewal and national reconciliation

...2

2. serves the interests of both levels of government

3. acceptable cost recovery arrangements

4. strengthened national presence and image abroad through visible harmonization of efforts, concentration of activity and improved economic performance.

DOCUMENT: 830-189/008

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES

RESPONSABLE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Papier de Discussion

Représentation Commerciale des Provinces à l'Etranger

Fédérale

Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 28 mai 1985

PAPIER DE DISCUSSION

REPRÉSENTATION COMMERCIALE DES PROVINCES A L'ÉTRANGER

Contexte

Lors de notre dernière réunion, j'ai invité les provinces à nous faire savoir si elles étaient intéressées à affecter leurs délégués commerciaux dans des missions canadiennes à l'étranger. Plusieurs provinces ont manifesté de l'intérêt. Nous avons examiné les différentes propositions mises de l'avant afin de déterminer dans quelle mesure elles répondaient aux besoins exprimés par les provinces, quelle était la capacité d'accueil du nos services et dans quelle mesure de tels arrangements seraient acceptables aux gouvernements hôtes. Chaque proposition a aussi été revue à la lumière de critères fonctionnels; il s'agissait, par exemple, d'établir si des locaux étaient disponibles dans telle ou telle mission, si certaines missions étaient appropriées pour la conduite de programmes provinciaux et quels genres de services pouvaient être partagés dans des missions données. Tous ces facteurs varient à un certain degré d'une mission à l'autre.

Situation actuelle

Des efforts ont été faits pour préparer un programme d'action qui sera soumis au Cabinet sous peu. Il est prévu entre autres de procéder à des discussions avec les provinces intéressées quant aux modalités de leur présence dans nos missions à l'étranger et au mandat de leurs représentants et à la négotiation d'arrangements précis avec les gouvernements hôtes.

Par ailleurs, ces mesures ne sont pas destinées à remplacer des solutions à long terme aux problèmes qu'éprouvent les provinces désireuses d'accroître leur représentation commerciale à l'étranger. Le gouvernement est d'avis qu'il doit accroître les ressources affectées à son programme de promotion des exportations canadiennes et que l'arrivée opportune de ressources humaines supplémentaires qui s'occuperont de besoins spécifiques des gouvernements provinciaux ne devrait pas retarder l'affectation de nouvelles ressources fédérales. Pour cette raison, je recommande que tous les programmes établis fassent l'objet d'une évaluation par les deux parties après une période initiale de trois ans.

Nos travaux préparatoires à ce sujet ont été guidés par les critères suivants:

1. conformité avec les grands objectifs du gouvernement, soit le renouveau économique et la réconciliation nationale

...2

2. mutualité d'intérêt des deux niveaux de gouvernement

3. arrangements acceptables quant au recouvrement des frais

4. renforcement de la présence et de l'image nationale à l'étranger par une harmonisation visible des activités et leur concentration, et une performance économique améliorée